

# LE MONDE ILLUSTRÉ

## ABONNEMENTS:

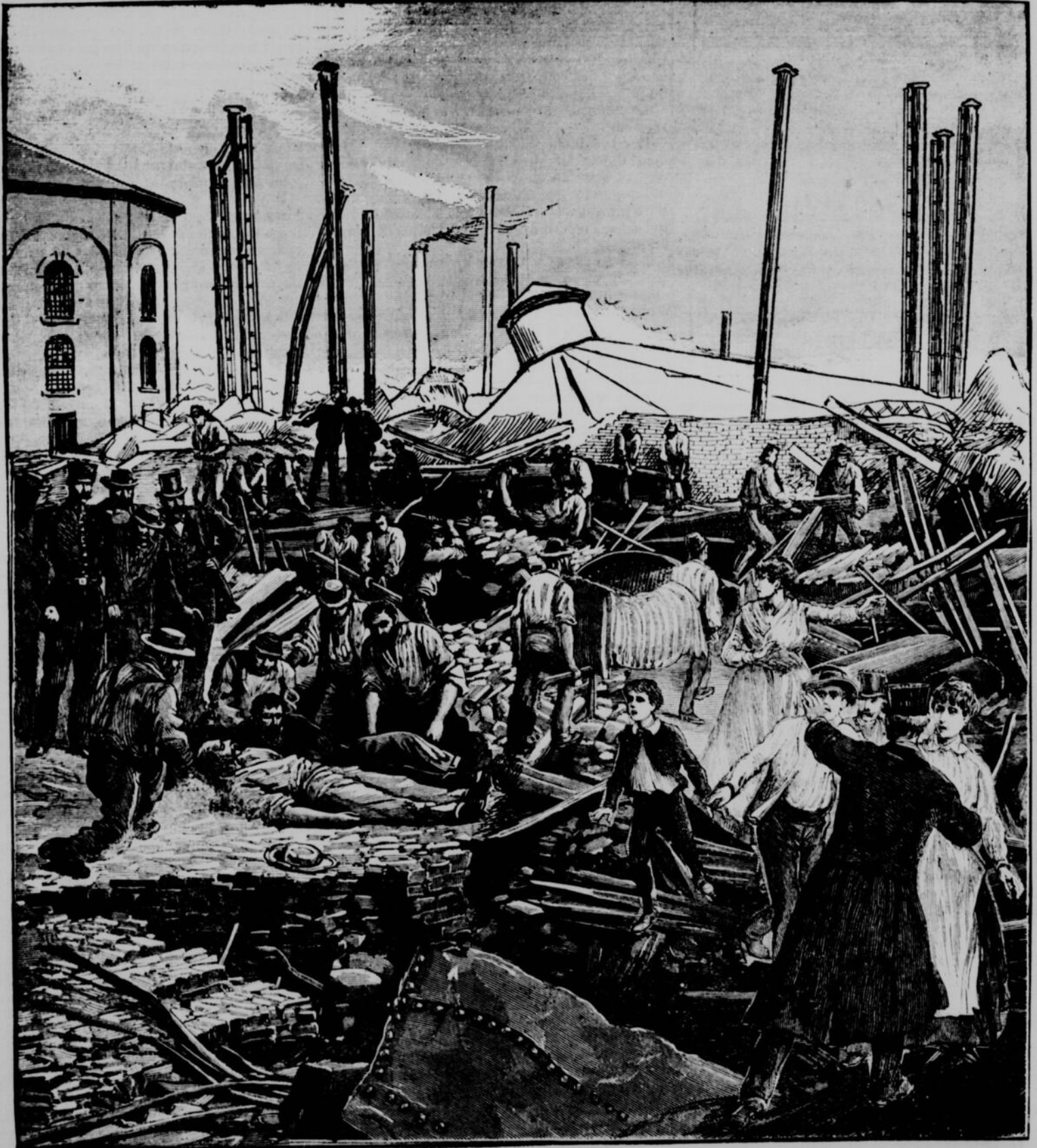
Un An, \$3.00 . . . . . Six Mois, \$1.50  
Quatre Mois, \$1.00, payable d'avance  
Vendu dans les dépôts . . . . . 5 cents la copie

5ÈME ANNÉE, N° 213. — SAMEDI, 2 JUIN 1888

**BERTHIAUME & SABOURIN PROPRIETAIRES**  
BUREAUX, 30 RUE ST-GABRIEL, MONTREAL.

## ANNONCES:

La ligne, par insertion . . . . . 10 cents  
Insertions subséquentes . . . . . 5 cents  
Tarif special pour annonces à long terme



TERRIBLE EXPLOSION DE GAZ AUX USINES D'HOUELAGA.—LA RECHERCHE DES VICTIMES.—DESSIN PAR ARMSTRONG & CIE.

## LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTREAL, 2 JUIN 1888

## SOMMAIRE

TEXTE : Entre-Nous, par Léon Ledieu.—Nos gravures.—A genoux ! par Reine.—Poésie : Merci, par E. Chevrier.—Le présent du roi, par Samuel Martel.—Miline, par Vairaine.—Les mangeurs de chair humaine.—Étymologie.—La science amusante.—La mode pratique.—Choses et autres.—Récréations de la famille.—Feuilletons : L'Expatriation.—Pauline.

GRAVURES : La catastrophe aux usines d'Hochelega : La recherche des victimes.—Les mois fleuris : Juin.—Gravure du feuilleton.

## Primes Mensuelles du "Monde Illustré"

1re Prime	-	-	-	-	\$50
2me "	-	-	-	-	25
3me "	-	-	-	-	15
4me "	-	-	-	-	10
5me "	-	-	-	-	5
6me "	-	-	-	-	4
7me "	-	-	-	-	3
8me "	-	-	-	-	2
86 Primes, à \$1	-	-	-	-	86
94 Primes					\$200

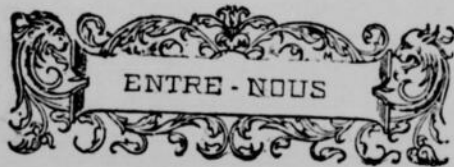
Le tirage se fait chaque mois, dans une salle publique, par trois personnes choisies par l'assemblée. Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront le tirage de chaque mois.

## NOS PRIMES

## CINQUANTIÈME TIRAGE

Le cinquantième tirage des primes mensuelles du MONDE ILLUSTRÉ (numéros de mai), aura lieu SAMEDI, le 2 JUIN, à huit heures du soir, dans la salle de l'UNION ST-JOSEPH, coin des rues Ste-Catherine et Ste-Elisabeth.

Le public est instamment invité à y assister. Entrée libre.



Le gouverneur du Kansas vient de gracier un citoyen qui, dans un accès de furie alcoolique, avait tué sa femme. Il y a quelques années et, après avoir échappé à la corde, s'était estimé des plus heureux d'en être quitte pour les travaux à perpétuité.

Le Kansas n'a pas précisément la prétention de passer pour un pays modèle de civilisation et de mœurs, et les jurés comprennent parfaitement qu'un enfant de la libre Amérique ait l'idée, après boire, de se débarrasser de la compagne à laquelle il a juré fidélité et protection, et qu'en fin de compte s'il passe de la théorie à l'exécution, il n'y a pas de quoi pendre un homme.

Chaque pays a ses mœurs.

Charles Rotrock, c'est le nom du gracié, coulait donc des jours heureux dans une maison de campagne quelconque, décorée du titre de pénitencier, c'est-à-dire un endroit où tout prisonnier a le vivre et le couvert assurés, où le souci du lendemain est inconnu tout autant que les inquiétudes qui vieillissent souvent avant l'âge le père de famille, quand on vint lui annoncer l'autre jour qu'il était libre à une condition.

A la condition expresse de ne plus absorber une seule goutte de boisson alcoolique pendant le reste de ses jours.

D'ordinaire, en n'importe quel pays, la grâce est toujours accordée sans condition, cependant il paraît que dans ce coin du nouveau monde il existe un arrêt de la cour suprême de l'Etat, re-

connaissant au gouverneur le droit d'accorder une grâce sous condition et déclarant que si la condition est violée le gouverneur peut faire arrêter de nouveau le gracié et lui faire subir le reste de la peine qui lui avait été primitivement infligée.

\*\*\* Et je suis sûr que nombre de gens trouvent cela très moral; je suis persuadé que peut-être même des lecteurs du MONDE ILLUSTRÉ, approuvent la conduite du gouverneur du Kansas en répétant le proverbe : « à tout péché miséricorde, » quand au contraire dans le cas qui nous occupe *miseri* est de trop, puis qu'un homme qui tue sa femme mérite bien plus la corde que tant d'autres braves gens que l'on a pendus parcequ'ils avaient le courage de défendre leurs droits et leur... enfin je m'entends, et il est inutile de répéter trop souvent les mêmes choses, si bonnes qu'elles puissent être.

A la place du gouverneur du Kansas, j'aurais agi à demi comme lui, c'est-à-dire que tout en faisant grâce j'aurais posé comme condition à Charles Rotrock qu'il ne devait pas boire autre chose que des boissons alcooliques, les plus alcooliques possibles, du whiskey de Toronto!

Et en ce faisant j'aurais cru avoir parfaitement raison.

Il est évident que les jurés s'étaient mis le doigt dans l'œil jusqu'au coude en ne déclarant pas cet individu coupable au premier degré, et puisque la loi permettait au gouverneur de lui faire grâce avec condition, c'est cette condition qui m'aurait permis de rectifier en partie l'erreur du jury.

Ah! tu as tué ta femme après t'être empli de whiskey et tu es venu nous dire que c'était ce dernier qui était le principal coupable. C'est la faute du whiskey? Eh bien! vous allez vous arranger tous les deux et vous ne vous quitterez plus. Tu en as trop bu, tu en boiras encore, tu en boiras toujours, tu seras puni par où tu as péché.

Vous figurez-vous ce que peut être ce supplice d'un homme condamné à toujours boire, sans envie, sans trêve, sans soif, sans repos, en l'obligeant cependant à une certaine discrétion pour que la peine dure plus longtemps.

Dante l'a oublié dans son enfer.

Voilà ce que j'aurais fait, mais je n'ai pas été consulté.

\*\*\* Quoi qu'il en soit, il est évident que le gouverneur du Kansas a obéi à un sentiment d'humanité en autorisant l'élargissement de ce forçat, et je fais le même compliment à cet empereur d'Allemagne que l'on a cherché à faire passer pour un homme d'instincts moins féroces que ne l'était le vieux Guillaume, mais le mot « pardon » est inconnu à la cour de Berlin.

Il y a un mois environ, un vieillard, âgé de soixante-treize ans, est arrivé en Allemagne après une absence de quarante ans, afin de revoir une fois encore sa patrie avant de mourir.

Il y avait une ombre dans le passé du lieutenant Techow, une de ces ombres qui deviennent des rayons quand la fortune le permet. Lors de la révolution de 1848, il avait rendu l'arsenal de Berlin à la garde nationale, et le mouvement populaire ayant été arrêté grâce aux canons et aux bayonnettes de celui qui devait devenir l'esclave de Bismarck et le souverain de la Prusse, Techow fut condamné à quinze ans de forteresse. Il réussit à s'évader et alla s'établir en Australie.

C'est de ce dernier pays qu'il arrivait, croyant être compris dans le soi-disant décret d'amnistie publié dernièrement, quand la police de Berlin l'arrêta de nouveau.

On intercéda en faveur du vieillard, et des démarches furent faites près de l'empereur pour obtenir grâce, mais Frédéric, qui va mourir, refusa même une entrevue à cet exilé dont la tombe est ouverte, et ordonna de le reconduire dans la forteresse d'où il était sorti il y a quarante ans.

Qu'il est petit ce souverain d'un si grand empire!

\*\*\* La fameuse société, *Law and order League*, dont je vous ai parlé plusieurs fois en termes aussi vifs que mérités, est presque une chose du passé; son absolutisme l'a tuée.

Deux de ses agents, dénonciateurs à la pièce,

ont été forcés de prendre la poudre d'escampette vû le scandale qu'ils causaient eux-mêmes et les nombreuses plaintes portées contre leur conduite, et c'est vraiment chose curieuse, quoique prévue, que de constater le manque de force vitale de ces sociétés qui ont la prétention de tout réformer, et souvent même de se substituer à des institutions organisées et légales.

L'emploi de mouchards est toujours des plus dangereux, autant pour ceux qui les paient que pour ceux qu'ils surveillent, car, ainsi que l'a parfaitement dit Benjamin Contant : « quand les espions n'ont rien découvert, ils inventent, » et Montesquieu a flétri ce genre de police spéciale de la manière la plus énergique : « L'espionnage, dit l'auteur de *l'Esprit des lois*, n'est jamais tolérable; s'il pouvait l'être, c'est qu'il serait exercé par d'honnêtes gens; mais l'infamie nécessaire de la personne fait juger de l'infamie de la chose. »

Ces paroles sont très vraies, et le peuple, qui a l'horreur innée de tout ce qui est vile, le comprend très bien, quoiqu'il ne puisse pas l'exprimer d'une manière aussi claire que le fit l'illustre écrivain que je viens de citer.

Il y a une quinzaine d'années, alors que j'étais très ignorant des us du pays, je passais un jour sur la rue Saint-Charles-Borromée, à Montréal, quand un rassemblement attira mon attention et, en vrai badaud qui a habité Paris, je hâtai le pas pour voir ce qui se passait.

Il y avait là peut-être trois cents personnes faisant cercle autour de cinq ou six gaillards bien découplés, qui jouaient littéralement à la balle avec un pauvre diable, dépenaillé, déchiré, couvert de sang, qui tombait à chaque instant sous un coup de poing et ne se relevait que pour en recevoir un autre. On se le renvoyait d'un point à un autre de la circonférence qui délimitait le champ de bataille ou plutôt la tuerie.

Indigné de voir plusieurs hommes contre un seul je ne pus m'empêcher de le dire tout haut, mais aussitôt je reçus cette réponse de dix côtés différents :

—Mais, monsieur, vous ne savez donc pas que c'est un *informeur*.

J'ignorais en effet ce que pouvait bien signifier ce mot que j'entendais pour la première fois, mais je compris que ce devait être quelque chose de profondément méprisable et je répondis à mon tour :

—Oh! c'est un *informeur*...

Et je continuai mon chemin, la tête pleine de ces trois syllabes dont j'essayais de reconstituer le sens en cherchant l'étymologie, quand je rencontrai un avocat à qui je m'arrêtai aussitôt mon point d'interrogation.

—Oh! me dit-il, *informeur*! c'est un mot anglais dont on a francisé la prononciation et qui a pris la même signification que le mot « mouchard » dont on se sert en France. D'aucuns même prononcent *réformeur*...

Ces gens là font métier de s'introduire « sous le manteau de l'amitié » (vieux style) chez les individus qui vendent à boire sans avoir de licence, ou pour parler français, sans avoir de patente, et vont les dénoncer afin de toucher une certaine somme, quand ils réussissent à faire payer une forte amende au délinquant.

Ils font un sale métier comme vous pouvez le voir.

Je compris alors tout le mépris que pouvaient avoir les Canadiens pour cet être dégradé.

\*\*\* J'ignore s'il y a des mouchards dans la planète de Mars, il est possible que nous le sachions bientôt, car M. Perrotin, astronome français vient d'annoncer à l'académie des sciences qu'il était certain que cette boule était habitée tout comme la terre, qu'elle avait de nombreux canaux et que l'on était encore en train d'en creuser de nouveaux en ce moment.

Il paraît que le percement des isthmes de Suez et de Panama ne sont que des jeux d'enfants à coté des travaux que l'on exécute là-bas.

Que Mars soit habitée, je n'y vois aucun inconvénient, car je suis parfaitement d'avis que tous ces mondes que nous voyons rouler dans l'espace doivent avoir leurs habitants, rien ne s'oppose à cette supposition et tout le justifie, mais ce que je crains c'est que, comme on l'a déjà proposé, nos savants ne s'avisent de se mettre en relation

suivies avec les êtres des planètes voisines de la terre.

Et si j'exprime ainsi cette crainte c'est que je trouve que nous avons assez d'affaires et de discussions sur les bras chez nous, sans chercher à nous susciter d'autres embarras qui ne manqueraient pas de nous arriver quand les habitants de Mars, les Marsouins, viendront nous chercher chicane à propos d'un article de journal qui aura mal parlé d'eux ou au sujet de n'importe quelle peccadille.

Il est certain qu'après avoir échangé d'abord tous les salamalecs possibles nous ne tarderions pas à nous brouiller et un beau matin on n'aurait rien de plus pressé à faire que de s'envoyer des projectiles quelconques dans le but de s'entredétruire, et alors, nous aurions un nouveau département d'affaires étrangères dont la direction ne serait pas des plus faciles à manier.

Supposez par exemple que la construction du pont de Québec déplaît aux susdits Marsouins, comme elle déplait déjà dit-on à certains bipèdes terriens, il est probable qu'ils trouveraient aussitôt les moyens d'en empêcher la construction, par quelque artifice d'eux seuls connu, et cela nous occasionnerait beaucoup d'ennuis.

Les exemples fourmillent. Restons chacun chez nous et que M. Perrotin laisse tranquille les habitants des planètes.

Les disciples de Mars ont la réputation d'humour très batailleuse et nous préférons avoir la paix.

\*.\* Et puis, n'avons-nous pas assez de sujets d'étude sur terre sans qu'il nous soit besoin de trop étudier les astres.

J'assistai, il y a quelques jours, à une conférence faite par M. LeMoine, à propos de l'inauguration d'un club d'ornithologie, qui vient d'être fondé au High School de Québec.

Les peuples anciens avaient un respect tout spécial pour les oiseaux, nous, nous les tuons, et nombre de gens imitant en cela ce marin canadien de Jules Verne, les divisent en deux classes : ceux qui sont bons à manger et ceux qui ne le sont pas.

C'est une division essentiellement pratique, mais il faut avouer qu'elle n'est pas tout à fait suffisante, et je trouve que M. LeMoine fait une bonne œuvre en cherchant à répandre cette science qui a tant d'attraits. Il nous a parlé avec un charme remarquable des différentes espèces d'oiseaux (il n'y en a pas moins de trois cents) qui visitent le Canada chaque année, nous faisant remarquer leur migrations, leur mémoire des lieux, leur utilité, et j'ai été étonné de l'attention qu'ont apporté les trois cents jeunes écoliers présents à ce cours, qui semblait plutôt être une causerie, tant le conférencier a su y mettre d'intérêt.

Il serait à désirer qu'une institution de ce genre se formât parmi les jeunes Canadiens-Français.

*Leon Leduc*

NOS GRAVURES

LES MOIS FLEURIS.—JUN

**C'**EST la saison des roses... Elles dominent, de leur brillante carolle, les plus modestes parterres, leurs corbeilles éblouissantes égayent les parcs somptueux, et ses rameaux grimpants ornent les masures comme les châteaux, en distribuant, au pauvre comme au riche, un suave parfum.

Nos demeures en sont parées : ici, dans un verre d'eau, là, dans des vases somptueux, la reine des fleurs dans sa note joyeuse ; sur la blouse, ou sur l'habit, au corsage de bure ou de satin, elle nous montre ses lèvres souriantes.

C'est aussi le mois de la Fête-Dieu. Les jeunes filles, dont la première communion date d'hier, sont encore vêtues de leur robe d'innocence. Leur candide visage s'épanouit sous le voile flottant comme la fleur de la saison, et leur blanc cortège autour du Saint-Sacrement dans les

rues des villes et des villages, leur pittoresque groupement autour des reposoirs en plein vent, forme des tableaux pleins de charme et de poésie.

Voilà bien les roses, voilà bien les jeunes filles en blanc dans le gracieux dessin de M. Habert-Dys, qui doit caractériser le mois de juin. Les unes et les autres reparaissent chaque année, rajeunissant nos souvenirs les plus délicieux, renouvelant nos plus douces espérances.

La fleur se renouvelle, nous renaissions dans nos enfants.

LA CATASTROPHE D'HOHELAGA

Nous publions, dans notre première page, une gravure représentant fidèlement les ruines de la terrible explosion du nouveau gazomètre ou réservoir, situé à un arpent environ du poste des chars urbains, rue du Havre, Hochelaga, arrivée samedi dernier.

Une douzaine de personnes travaillaient dans la tour au moment de l'explosion.

Les pompiers furent appelés immédiatement ainsi que des constables des postes de police environnants.

On se précipita sur les ruines et on fit le lugubre inventaire des morts et des blessés.

**Les morts**—Le premier qui se présenta à la vue fut le corps d'un jeune homme de 26 ans, nommé McCaffee. Il était à moitié plongé dans l'eau gazeuse et la vase, et une énorme poutre en fer lui broyait les reins. Ce corps présentait un spectacle horrible. La poitrine était crevée et le sang sortait à gros bouillons, au milieu des chairs déchirées.

Sam Bell, qui surveillait la machine à vapeur à l'extrémité nord, marié et père de cinq enfants, a été trouvé sans connaissance sous un monceau de briques.

On le transporta chez lui, au No 15, rue Logan, dans une ambulance, mais il mourut avant de se rendre.

John Angell, marié et père d'un enfant, demeurant au No 22½, rue Lafontaine, a été trouvé le troisième sous les briques. Il avait été tué instantanément.

Joseph Angell, mécanicien, frère du précédent, marié et père de deux enfants, demeurant au No 611, rue Sainte-Catherine, n'a pas encore été trouvé.

Thomas Stacey, 27 ans, sauvage de Caughnawaga.

**Les blessés.**—Les principaux blessés sont : George Fisher, 24 ans, Américain, de l'Etat d'Ohio, qui a des lésions au corps ; il a été trouvé entre deux poutres en fer.

Angus Guy, 27 ans, sauvage de Caughnawaga, qui a la figure brûlée et des légions graves au corps.

Les autres blessés sont Gerald Donahue qui est brûlé grièvement ; Robert Colquihon, 39 ans, No 48 rue Lafontaine, brûlé aussi, et un nommé Peachey qui a des lésions peu graves. L'un de ces derniers a été trouvé sous les décombres, debout, courbé, la tête entre deux poutres en fer, et le dos chargé de briques.

Pendant toute la journée de samedi et de dimanche, une foule énorme a entouré les ruines produites par l'explosion. Parfois, les personnes présentes étaient témoins de scènes lugubres. La famille Angell, la plus éprouvée par l'accident, se rendait près des ruines et poussait des cris et des lamentations déchirants.

A GENOUX !

La terre attire en vain ton esprit curieux,  
Tout y passe, tout meurt, tout y souille, tout change.

**A**SSISTÉE ce matin à la cérémonie touchante de la première communion des enfants de Notre-Dame. Ce spectacle est admirable !

Encore toute bouleversée, le cœur gonflé, les larmes aux yeux, je viens, sans mauvaise honte, vous faire partager mon enthousiasme et déverser en vous la vive admiration que m'inspirent le dévouement, le zèle et l'inépuisable charité des vénérables religieux et religieuses qui ont préparé nos enfants à cet acte si important de la

vie. J'aime à rendre honneur à qui de droit, et ces lignes sont le faible tribut d'un hommage à la fois respectueux, affectueux et reconnaissant.

Avez-vous déjà éprouvé cette vague tristesse qui s'empare de tout votre être et vous fait tressaillir de mille émotions diverses sans que l'on sache trop pourquoi ? Aimez-vous d'écouter en votre cœur les voix qui vous rappellent un souvenir lointain, qui parlent au fond de vous-même un langage qui illumine votre âme d'ineffables clartés, qui la dilate, et font que le cœur vole au ciel pour y puiser la sève d'où s'exhale la rosée bienfaisante qui éteint en nous les grands désirs mondains, qui étanche la soif des biens terrestres et nous rend insensibles aux succès, à la gloire, à l'amour ?

Je suis émue, il est certains moments où le cœur humain éprouve un besoin de sympathie. Comme les cordes d'une harpe plaintive, je vibre aujourd'hui, j'ai besoin de m'épancher un peu et je confie mes impressions à ce feuillet :

*Fête de la Reine*—J'ouvre ma fenêtre à deux battants, le ciel est pur, l'air est embaumé, le soleil répand déjà la chaleur de ses doux rayons printanniers. Les cloches se balancent joyeusement dans l'air et semblent proclamer d'une manière plus puis-sante que d'habitude l'heure de la prière du matin.

Tout est parfum, lumière, harmonie. De la terre au ciel, il se fait comme un mouvement solennel. C'est un grand jour.

Je pars ; ça et là par la route je rencontre quelques attardés, ici c'est une petite fille timide, doucement recueillie, suivant par la main la mère ou la grande sœur qui l'accompagne ; plus loin, c'est un bambin qui, pour éviter la poussière du chemin, me-ure avec peine ses pas. Tous sont pensifs, s'empressent et semblent comprendre qu'au delà du vague et du mystère un Dieu l'appelle et lui sourit.

Je hâte le pas, me voilà dans ma belle église Notre-Dame. Mon premier devoir, en arrivant, est de dire : *je veille... je mets le feu à la mèche*, et prends vite ma place, car déjà la vaste enceinte est encombrée. Les enfants, au nombre de quatre cents, alignés quatre à quatre, l'air grave et recueilli, se pressent aux pieds des saints autels et, les yeux fixés sur le sanctuaire, prient à genoux.

Qu'ils sont beaux à voir ! Les petits garçons, vêtus de noir, décorés d'un ruban blanc ; les fillettes, gracieuses et modestes sous des flots de tulle et de mousseline. Tous rayonnent, sont heureux, leur foi profonde édifie et les éclairs de leurs cœurs disent la beauté pure de leurs âmes. De pieux cantiques s'élèvent sous les voûtes sacrées et vont porter hommage au souverain Maître et Créateur universel. Leurs ravissantes voix m'attendrissent, et mon esprit tremblant s'arrête, hésite, adore. Je voudrais croire, espérer toujours ..

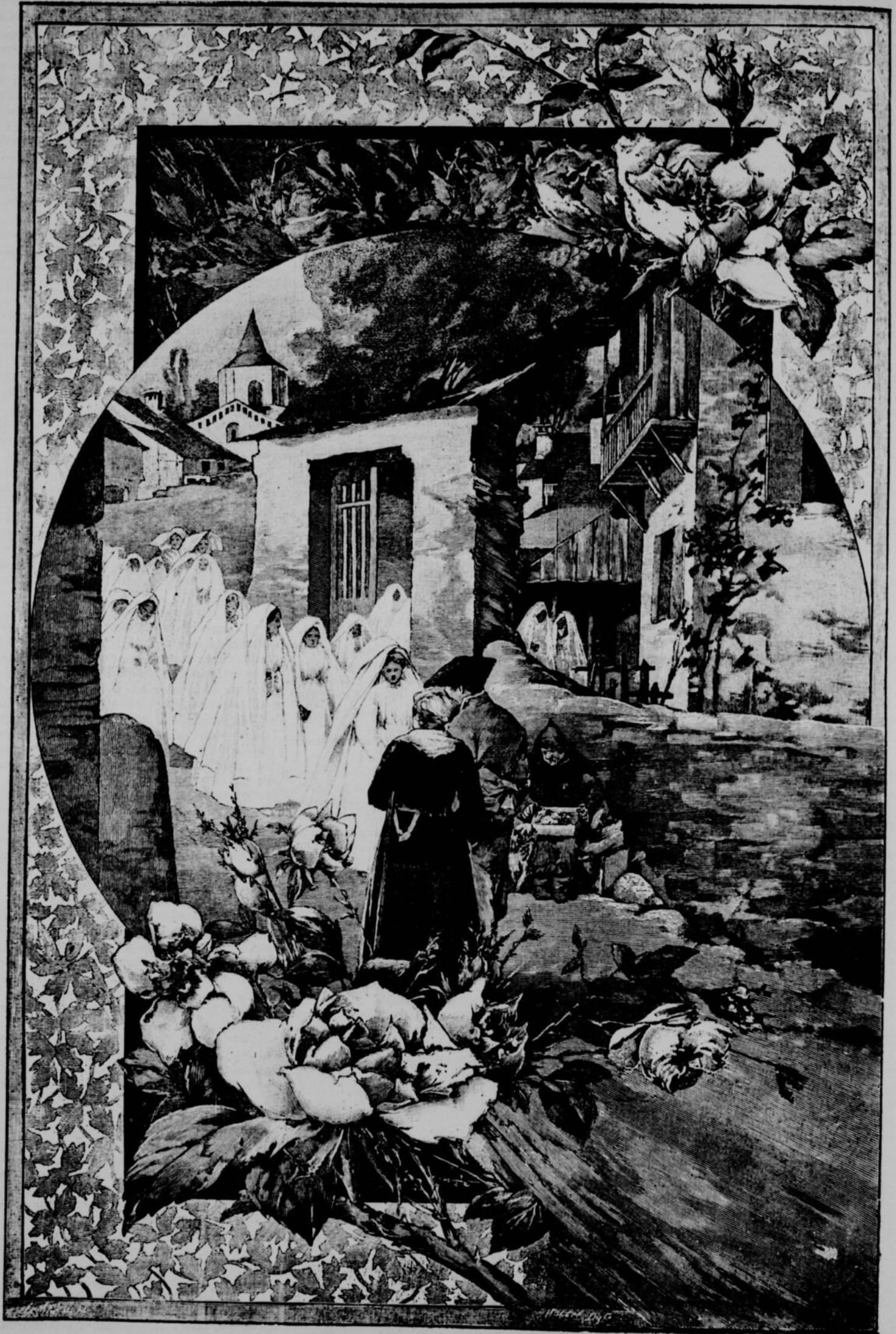
Puis les hymnes se taisent, aucun bruit n'éveille sinon un murmure de sanglots à demi-étouffés, les poitrines sont oppressées, tous les yeux sont mouillés. L'heure bénie est arrivée, et chaque enfant d'espérance agité s'avance avec amour, respect, confiance et vénération. Cette phalange terrestre va goûter enfin la paix, le repos, le bonheur.

Enfant, jouis des doux enchantements que seul le Maître de l'univers peut donner. Pour emplir le cœur de l'homme il faut un Dieu. Crois, espère, courbe ton front et tombe en adoration devant Sa Majesté Suprême. Ecoute la voix divine qui parle à ton âme. Garde fidèlement souvenir de ce jour. Jeune aujourd'hui, ta vie est belle, mais l'avenir te réserve certainement des heures bien amères. Haut la tête, toujours ! Et si jamais ton âme, assiégée par le doute, défaillait douloureusement sur ce calvaire, prie, implore, Dieu console et guérit et donne aux malheureux l'espérance d'un bonheur éternel.

Vive Dieu, la France et mon Canada !!!

Et je signe fièrement non plus Reine des cœurs, mais.....

*Reine*



LES MOIS FLEURIS. — JUIN. — (COMPOSITION DE M. HABERM-DYS)



MERCI !

(DÉDIE À UNE COLLABORATRICE DU "MONDE ILLUSTRÉ")

Le facteur l'autre jour " dans ma chambrette rose "  
A laissé pour moi  
Sous enveloppe blanche un joli bout de prose  
Plein d'un doux emoi.

Le mot était charmant, d'une senteur exquise  
Et mystérieux ;  
Et j'aurais pu vraiment, oh ! quelle gourmandise !  
Le manger des yeux.

J'ai relu bien des fois ainsi que dans un songe  
Ce billet flateur,  
Et je tiendrai longtemps cet aimable mensonge  
Gravé dans mon cœur.

J'ignore toutefois qui m'a fait cette fête,  
Femme, ange ou démon ?  
Je donnerais pourtant la moitié de ma tête  
Pour savoir son nom.

Mais à cette écriture élancée et coquette,  
A ces humbles goûts  
Je devine aisément une âme de poète  
Et des yeux bien doux.

Et pour ces compliments qui que vous puissiez être  
J'ose écrire ici  
Que j'attends anxieux l'heure de vous connaître  
Et vous dis : " Merci. "

R. CHEVRIER

Montréal, mai 1888.

LE PRÉSENT DU ROI

En parcourant l'autre jour les vieilles ordonnances des rois de France, et celles des gouverneurs et intendants, pour la colonie sous la domination française, l'une d'elles m'a paru fort intéressante et curieuse. Elle fut édictée dans un but bien patriotique, celui de la plus rapide colonisation des bords du Saint-Laurent, en favorisant la formation des familles et leur établissement conséquent.

C'est Louis XIV qui nous la donna, dans un des plus grands siècles intellectuels de la France ; mais cependant, comme on le verra en lisant l'arrêt qui est cité plus bas, ses dispositions sont conformes aux idées et aux mœurs de plusieurs peuples de l'ancien temps et de pays encore actuellement incivilisés ou imparfaitement civilisés. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, et il nous a été récemment mis en mémoire à Montréal, dans une conférence par Pandita Ramabai, une femme de haute caste d'Hindoustan, en ce pays les plus grands honneurs sont rendus à ceux dont les familles sont les plus nombreuses, tandis que les époux sans postérité sont complètement déshonorés et perdent plusieurs de leurs droits civils, sociaux ou autres. Il n'appert pas, cependant, qu'on y favorise spécialement les mariages à bonne heure.

Je puis faire remarquer en passant que notre loi civile, si semblable d'ailleurs dans le plus grand nombre de ses dispositions à celles de la France, d'où elle vient, diffère de cette dernière quant à l'âge le plus jeune où il soit permis de contracter mariage : dans la province de Québec il est fixé, comme on le sait, à quatorze ans pour l'homme et douze pour la femme, tandis que sous le Code Napoléon c'est dix-huit et quinze ans. Et cependant, nous n'avons rien innové sur ce sujet ; ce sont les Français qui, dans leur siècle de progrès sous tous les rapports, se sont tout à coup trouvés encore trop enfants à un âge où il nous est permis à nous d'être sérieux !

Je ne crois pas me tromper en croyant que c'est en Russie qu'en moyenne, le plus grand nombre de mariages hâtifs se contractent.

Pour revenir à l'arrêt de 1670, dont je parle, je ne sais combien de temps il est resté en force, dans combien de cas il reçut son application, et si c'est la désuétude seule qui l'a aboli. M. Sulte en connaît sans doute quelque chose.

Nous savons seulement que c'était la coutume, chez nos aïeux et nos ancêtres, de se marier bien jeunes, que les familles se divisaient à bonne heure

pour en former de nouvelles, qu'elles étaient aussi fort nombreuses et que les biseaïeux et trisaïeux ne manquaient pas. Donc, rien d'étonnant que la population de ce qui forme maintenant la province de Québec, de quelques habitants qu'elle était du temps de Louis Hébert, se soit accrue à 2,500 âmes en 1663, à 60,000 en 1760 et à environ 1,600 000 en 1888 !

Mais est-ce que, dans cette croissance prodigieuse, l'arrêt de Louis XIV, ou le *Présent du Roi*, y est pour beaucoup ou pour quelque chose ? *Quin sabe ?* Dans tous les cas, les temps sont bien changés si, à cette époque, la seule perspective d'une somme de vingt livres, ou environ trois piastres et vingt-cinq centins de notre monnaie, fut assez puissante pour faire décider à se marier ceux qui ne l'étaient pas ! Il faut avouer, cependant, qu'en effet les temps sont changés, que sous la première moitié des gouverneurs français l'argent était fort rare dans la colonie, que l'on commerçait plutôt par échange de produits qu'autrement, et que la possession du gracieux *Présent du Roi* devait être longtemps, pour bien des ménages, les seuls sous vaillants de toute la famille, soigneusement conservés.

Je suis à me demander toutefois si c'est de là que date l'invention des mariages d'argent ou si c'est seulement en relisant une vieille loi, d'il y a deux siècles, que l'idée en fut ravivée ? Ne pensez-vous pas plutôt sournoisement au vieux *nilhil novum sub sole ?*...

Il me semble qu'il existe de nos jours, et venant même de Notre Très Gracieuse Souveraine, un acte statutaire, ou autre loi, par lequel une certaine somme d'argent est donnée aux fortunés pères de trois ou quatre enfants à la fois. Mais si une telle loi existe, c'est plutôt à titre de compliment que d'indemnité ou d'aide : ce qui la ferait différer de l'arrêt de Louis XIV.

Il ne faut pas perdre de vue, quant à l'autre partie de l'arrêt, que sous le régime féodal d'alors, les honneurs rendus dans les églises étaient la suprême ambition des habitants dans les paroisses, et que l'élit du roi sur ce point dut encore satisfaire grandement le goût des Canadiens. Sous ce rapport, son application dut être en même temps facile et difficile : facile, car les mérites à récompenser ne faisaient pas défaut ; difficile, car il dut causer beaucoup de jalousie et de rivalités. En effet, les jugements des intendants ne manquent pas sur l'observance et le maintien des ordonnances quant aux rangs et aux honneurs que l'on devait recevoir dans les églises, depuis le seigneur jusqu'aux plus humbles serfs.

Les mots suivants : « que par le Conseil Souverain établi à Québec pour le dit pays, il soit fait une division générale de tous les habitants par paroisses et bourgades » sont apparemment la première manifestation de la volonté du roi sur l'établissement régulier des paroisses. Je vois pourtant, à la date du 20 mars 1668, un règlement du conseil supérieur pour le paiement des dîmes par le propriétaire et le fermier. M. Laverdière dit aussi que c'est en 1667 que le conseil décréta que les dîmes ne seraient livrées qu'au vingt-sixième. En 1678, vingt-cinq cures avaient déjà été établies et pourvues de pasteurs, qui furent rendus inamovibles par l'élit de 1679.

Voici donc enfin le fameux arrêt de Louis XIV, donné sous le nom de son ministre Colbert. J'aurais bien pu en donner seulement une analyse des principales dispositions et cela aurait été plus court ; mais on aimera sans doute à voir la forme de nos lois de ce temps. Il renferme aussi quelques vieilles expressions françaises qui pourront intéresser.

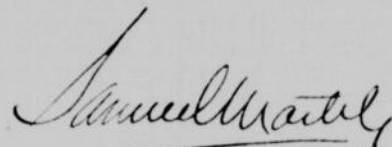
ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI POUR ENCOURAGER LE MARIAGE DES GARÇONS ET DES FILLES DU CANADA.

Le Roi étant en son Conseil, s'étant fait représenter les lettres et relations venues l'année présente de la Nouvelle-France, autrement dit Canada, ensemble les états et mémoires contenant le nombre de Français que Sa Magesté y a fait passer depuis quatre ou cinq ans, des familles qui y sont établies, des terres qui y ont été défrichées et cultivées et tout ce qui concerne l'état du dit pays, et Sa Magesté ayant reconnu l'augmentation considérable que cette colonie a reçue par les soins qu'elle en a bien voulu prendre ; en telle sorte qu'elle a lieu d'espérer, qu'en continuant ces mêmes soins, elle pourra être en état de se soutenir d'elle-même dans quelques années, et voulant que les habitants du dit pays soient participants des grâces

que Sa Magesté a faites à ses peuples ; en considération de la multiplicité des enfants et pour les porter au mariage, Sa dite Magesté, étant en son Conseil, a ordonné et ordonne qu'à l'avenir tous les habitants du dit pays qui auront jus qu'au nombre de dix enfants vivants, nés en légitime mariage, ni prêtres, ni religieux ni religieuses, seront payés des deniers que Sa Magesté enverra au dit pays, d'une pension de trois cents livres par chacun an, et ceux qui en auront douze de quatre cents livres ; qu'à cet effet, ils seront tenus de représenter à l'intendant de justice, police et finances, qui sera établi au dit pays, le nombre de leurs enfants au mois de juin ou de juillet, chaque année, lequel, après en avoir fait la vérification, leur ordonnera le paiement des dites pensions, moitié comptant et l'autre moitié en fin de chaque année. Veut de plus Sa dite Magesté qu'il soit payé par les ordres du dit intendant à tous les garçons qui se marieront à vingt ans et au dessous, et aux filles à seize et au dessous, vingt livres pour chacun le jour de leur nocce, ce qui sera appelé le présent du Roi ; que par le Conseil souverain établi à Québec pour le dit pays, il soit fait une division générale de tous les habitants par paroisses et bourgades, qu'il soit réglé quelques honneurs aux principaux habitants qui prendront soin des affaires de chacune bourgade et communauté, soit par leur rang dans l'église soit ailleurs ; et que ceux des habitants qui auront plus grand nombre d'enfants soient toujours préférés aux autres, si quelque raison puissante ne l'empêche ; et qu'il soit établi quelque peine pécuniaire, applicable aux hôpitaux des lieux, contre les pères qui ne marieront point leurs enfants à l'âge de vingt ans pour les garçons et de seize ans pour les filles.

Mande et ordonne Sa Magesté au Conseil souverain établi au dit pays de faire enregistrer, publier et exécuter ce présent règlement selon sa forme et teneur ; et au sieur de Courcelles, gouverneur et lieutenant général pour Sa Magesté au dit pays, de tenir la main à l'exécution d'icelui.

Fait au conseil d'état du roi, Sa Magesté y étant, tenu à Paris le douzième jour d'avril mil six cent soixante-dix. — (Signé) COLBERT.



PAUVRE MILINE



NEZ heures tintaient.

La pluie tombait avec violence, les éclairs de leur lumière vive et ardente sillonnaient, seconde par seconde, la longue rue silencieuse et toute baignée, le tonnerre mugissant, mêlait sa sinistre voix à la sonnerie de la cathédrale. Les rever ères voilés par la pluie ne projetaient aucune lumière.

A l'angle de la grande rue, sous un porche, Miline, la petite Miline, la robe courte, bien courte, toute déchirée, toute trempée, collée au corps, grelottait, les mains jointes, adressant à là-haut une prière.

Pauvre petite ! Elle avait tendu la main tout le jour, et dans cette main maigre, décharnée, il n'y avait qu'un peu de sous, ne formant pas un franc. Et c'est qu'il fallait plus pour entrer. La grand'mère malade, mourante peut-être, là-bas, dans sa mansarde, avait besoin du pain, du feu, des remèdes. Malgré la pluie et l'obscurité, Miline attendait toujours avec espoir. Il se pourrait que quelqu'un passât, ait pitié d'elle, la secoure. Peut-être aussi, un retardataire, un viveur, rentrera dans le bel hôtel où elle fait veille sur le seuil.

Espérance, n'est-ce pas patience, courage ?

Priant Dieu, elle attend... elle attend toujours.

Soudain, à travers le silon d'un éclair et le roulement du tonnerre, elle perçoit des pas de chevaux retentir sur la rue sonore.

Comme à ce bruit son courage se fait grand ! Oh ! elle va s'avancer vers la voiture, elle l'arrêtera.

Sur le pavé glissant, elle s'élançe, elle court.

Mais comme une vision, sans que la petite pût bégayer un appel, la voiture passa.

C'était la richesse frôlant la misère.

Avec le bruit confus des roues de la voiture qui s'éloignait, son espérance s'éteignit faisant place au désespoir.

Pleurant, elle longe les murs.

Le hasard la conduit dans une ruelle, où ses pas mal dirigés la font tomber sur un corps près du fossé. Vivement, avec frayeur, elle se relève. Elle veut s'enfuir, mais ses pieds restent cloués au pavé. Qui donc la retient ? Ce n'est certes pas le pochard, car c'est un ivrogne qui est ainsi étalé. Non ! ce ne sont que quelques pièces d'argent échappées du gousset trop garni de l'homme.

Inconsciente, sans penser que c'est un mal, un vol, elle s'empare de l'argent et se sauve.

Maintenant qu'elle a cet argent tant désiré, ses jambes ne se sentent plus de fatigue, et c'est tout d'une course qu'elle entre chez la grand-mère en disant joyeusement :

—C'est moi, grand-mère.

On ne lui répond pas.

Mais elle, toute pareille :

—C'est moi, grand-mère.

Seul encore, le silence fait écho.

Inquiète, elle prend sur la cheminée une bougie, un bout de suif, jaune, sale et l'allume.

Tout d'abord, elle ne voit rien. Ses yeux, habitués aux ténèbres, se ferment malgré elle au contact de la lumière.

—Tu vois, grand-mère, dit-elle en s'avancant vers le lit de la vieille, nous voilà riche... J'ai beaucoup d'argent

Et comme preuve à son dire, elle fait sonner les pièces d'argent dans sa main.

—Allons ! grand-mère, réveille toi donc pour voir ma joie ajouta-t-elle en poussant la vieille.

Mais comme celle-ci ne remue pas, Miline, par un mouvement instinctif, amène la lumière vers le visage de sa grand-mère.

La vieille était pâle, d'une pâleur effrayante.

Miline, troublée à cette vue, se recule.

Hésitante, ayant peur, elle se rapproche et, sans l'avoir voulu, sa main rencontre la chaire froide de la mort.

A ce toucher, Miline jette un cri, long, effrayant, et tombe à la renverse, tandis que la chandelle éteinte et les pièces d'argent vont, en roulant, s'enfoncer sous le lit.

Les voisins accourent.

On relève la petite.

—A genoux, cria celui qui avait posé l'oreille sur le cœur de l'enfant.

Et pendant que l'âme de Miline allait rejoindre celle de sa grand-mère, on pria.

*Varaine*

## LES MANGEURS DE CHAIR HUMAINE

Dans la dernière séance de la Société d'anthropologie, à Paris, a eu lieu une discussion fort intéressante sur le cannibalisme et l'anthropophagie.

Car il y a encore des cannibales et des anthropophages. Dans les îles de l'Océanie, parmi les populations de l'Amérique du Sud, dans l'intérieur de l'Afrique ou sur son littoral, existent encore un certain nombre de peuples qui ne cachent point leur goût pour la chair humaine.

La détermination des causes qui ont provoqué ou qui maintiennent encore ces barbares coutumes, est du ressort des études anthropologiques.

La première de ces causes, la plus fréquente, semble être la disette. Il est certain que par suite des angoisses de la faim nombre de populations deviennent anthropophages par occasion. Cependant, suivant le degré moral de ces peuples, la résistance avant d'arriver au meurtre pour assouvir la faim est plus ou moins longue.

Chez quelques-uns, par exemple, cette résistance est pour ainsi dire nulle, et les vieillards, les infirmes, les femmes sont sacrifiés par la seule crainte de la famine : on veut ainsi diminuer le nombre des bouches à nourrir. On conçoit que, dans ces conditions, la mort d'un ennemi ou d'un voyageur soit pour la tribu une véritable aubaine.

Les Canaques de la Nouvelle-Calédonie ont été de véritables cannibales. Leur cruauté était

autrefois légendaire. On accusait les enfants de tuer leurs vieux parents pour les dévorer. Autrefois, les naufragés qui avaient le malheur d'être jetés sur ces rivages étaient mis à mort sans pitié et servaient à d'horribles festins.

Dans les premiers temps de l'occupation française on a dû faire de terribles représailles pour venger de malheureux colons enlevés et dévorés par les Canaques. Actuellement, les cas d'anthropophagie en Nouvelle-Calédonie sont extrêmement rares.

Cependant, les déportés prétendent qu'un certain nombre des leurs, inscrits comme évadés ou disparas, pourraient bien avoir été mangés par les Canaques. La crainte des Canaques est, paraît-il, assez grande pour empêcher bien des évasions de forçats dans l'intérieur de l'île.

Parfois, l'anthropophagie a un caractère religieux ; c'est une sorte de sacrifice accompagnant une cérémonie du culte. Dans les îles Niti, l'inauguration d'un temple est toujours accompagnée d'un grand banquet de chair humaine.

Il y a peu d'années, aux îles Marquises, la mort d'un chef était suivie de scènes de cannibalisme ; cela faisait partie de la cérémonie funéraire. Le patient était désigné par le prêtre ou pris à une tribu voisine.

Conduit au lieu du supplice, dit un voyageur, il ne montrait d'ordinaire aucun signe de faiblesse ; il était fier parfois de remplir un rôle aussi grand. Habituellement surpris à l'improviste, il était tué sans s'en apercevoir. On couchait ensuite son corps sur une pierre, et son sang était soigneusement recueilli. Le cadavre, cuit en entier sur des cailloux rougis au feu, était dépecé. Les prêtres, les chefs et les vieillards étaient seuls admis à cet étrange festin. Puis, le crâne de la victime servait de récipient aux indigènes privilégiés, qui buvaient le "kana" enivrant dans cette coupe étrange.

Aux îles Salomon, on immolait des victimes lors des grands événements, pour apaiser la colère divine, en temps de fléaux ou d'épidémie, par exemple, ou pour célébrer une déclaration de guerre et sceller un traité de paix.

Un autre motif assez fréquent d'anthropophagie, est la vengeance. Nombre de peuples sauvages trouvent que leur haine n'est satisfaite que s'ils ont mangé de la chair de leur ennemi. Les exemples sont nombreux de festins de cannibalisme dans lesquels les prisonniers de guerre ou les ennemis tués pendant le combat sont mangés par les guerriers dans un festin solennel qui sanctionne, pour ainsi dire, la victoire.

En Afrique, on rencontre encore ces barbares coutumes chez les Achantis, les Niam-Niam et un grand nombre de populations guerrières du centre. Et même dans ces régions on a soin de conserver les prisonniers quelque temps et de les soumettre à un véritable "gravage" pour les avoir beaux et gras.

En Océanie, aux îles Marquises, aux îles Salomon, à Tahiti et aux Nouvelles-Hébrides, les prisonniers et les morts ennemis étaient également mangés. Les hommes de guerre seuls étaient admis à ces orgies.

Ce genre de cannibalisme s'explique aussi par cette croyance assez généralement répandue chez les sauvages que, en mangeant d'un ennemi, on acquiert ses forces, ses qualités, son courage. Le cœur à ce point de vue est particulièrement estimé. Chez d'autres peuples, c'est l'œil droit. Pour d'autres, c'est le cerveau : tel est le cas des Négritos de Bornéo et de Luçon.

Les affreuses coutumes du cannibalisme et de l'anthropophagie sont déjà bien moins fréquentes actuellement qu'elles ne l'étaient il y a un demi-siècle. L'évolution morale s'effectue même chez les sauvages les plus arriérés.

Il y a donc lieu de croire que, sous l'influence du contact de la civilisation, elles continueront à diminuer et finiront, dans un avenir relativement prochain, par disparaître complètement.

—Les enfants : "Monsieur Jean-Baptiste, je vous y prends encore ! Pendant mon absence vous avez bu un verre de Malaga !" "Non, papa, ce n'est pas moi. C'est un biscuit qui l'a tout bu." "Et ce biscuit, où est-il ?" "Pour le punir, je l'ai mangé !"

## ÉTYMOLOGIE

### PORTUGAL

Le Portugal était connu des Romains sous le nom de Lusitanie. Ses premiers habitants paraissent avoir été d'origine celtique. Vers l'an 195 avant Jésus-Christ, ils furent attaqués par les Romains. Quelquefois vainqueurs plus souvent vaincus, ils furent définitivement au pouvoir de Rome en 140 avant Jésus-Christ. Soixante ans plus tard, en 80 avant Jésus-Christ, Sertorius se rendit indépendant. Vinrent ensuite les invasions des Vandales, des Alains et des Suèves. Demeurés seuls maîtres du pays ces derniers fondèrent un Etat qui s'absorba dans celui des Wisigoths, et dont les Arabes s'emparèrent lors de leur première invasion de la péninsule espagnole. Du IX<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle, la région entre la Tage et le Douro fut le théâtre d'une guerre opiniâtre entre les Arabes et les Goths. Le petit pays situé au nord du Douro et au sud du Minho prit alors le nom de comté d'O'Porto ou Porto-Call.

Alphonse VI, roi de Castille, investit Henri de Bourgogne, arrière-petit-fils du roi Robert de France, de ce comté, en 1095. Henri de Bourgogne chassa les Arabes de sa principauté et choisit O'Porto ou Porto-Call pour sa résidence. C'est de cette ville que le Portugal a tiré son nom.

HECTOR SERVADEC.

## LA SCIENCE AMUSANTE

Une manière de voir ce qui se passe derrière un mur —Voici un jeu des plus scientifiques, et qui ne demande qu'un opérateur muni d'un bol, d'une pièce d'argent et d'un pot d'eau. Les spectateurs peuvent être aussi nombreux que l'on veut.

Dans le bol encore vide on jette la pièce, et tout le monde la voit ; mais si on prie la compagnie de s'éloigner un peu, bientôt les bords du vase lui cache la pièce. C'est le moment où elle doit s'arrêter, et attendre l'événement. Pour le produire, l'opérateur verse son eau limpide dans le bol. Qu'arrive-t-il ? Dès que le niveau est assez élevé, la pièce reparait aux yeux émerveillés des spectateurs qui n'ont pas bougé ; elle semble s'être élevée et flotter dans le liquide, fait



absolument contraire aux habitudes de toutes les monnaies du monde.

La cause de cet effet mystérieux, c'est que le rayon visuel s'est brisé en rencontrant l'eau, qui est plus dense que l'air ; il est abaissé dans le liquide, et a été trouver la pièce.

Ce phénomène s'appelle la *réfraction*. Nous sommes témoins tous les jours de ses effets, sans y attacher d'importance. C'est lui qui fait voir, brisé, le bâton que l'on plonge dans l'eau, qui oblige le harponneur à viser dans l'eau, en dessus du point où il aperçoit le poisson ; c'est lui encore qui nous fait voir le soleil, quelques instants avant qu'il ne soit levé réellement. Enfin, dans un autre ordre d'idées, c'est à lui que l'on doit l'idée de la fameuse longue-vue courbe, destinée à voir au-dessous de l'horizon ; et qui, si elle est assez puissante, peut mettre à l'observateur de voir directement son propre dos.

LA MODE PRATIQUE

A PROPOS DE MARIAGE

Pour répondre à plusieurs lettres qui m'ont été adressées à ce sujet, je donne les indications suivantes qui pourront intéresser tout le monde en même temps que satisfaire mes correspondantes.

Le gant de peau, même en été, sera toujours plus correct que celui de soie pour assister à la cérémonie. Cependant, lorsque ce dernier est très beau de qualité et bien long, il constitue une élégance et peut être admis. Au grand dîner, une jeune fille pique si elle le désire, des fleurs dans sa chevelure, pourvu toutefois que cet ornement ne vise pas au panache, et qu'il soit composé de fleurs jeunes, c'est-à-dire d'églantines, de marguerites ou paquerettes, de bluets de myosotis, etc., etc.

Avec une robe crème, comme chaussure le mieux est le bas de soie ou de fil d'Ecosse loutre avec les souliers modérés. Tous les chapeaux vont avec cette toilette.

On peut toujours faire un cadeau à la mariée même quand on n'est pas demoiselle d'honneur.

Une jeune amie peut offrir le gracieux travail de ses mains, quand elle est habile en jolis ouvrages. Mais si son adresse est très ordinaire, il vaudra mieux choisir un présent acheté.

En ce qui concerne la mariée, voici ce que j'ai à dire au point de vue économique : il vaut mieux acheter des souliers de peau blanche que de satin, car après la cérémonie on les vernit soit en mordoré ou en noir, et ils font encore un long usage. Le livre, que l'on a très beau à présent, qui reste en souvenir dans le ménage, s'achète ou se donne rarement relié en blanc. On préfère les éditions à l'éclat, genre missel, reliure janséniste. On lui met une chemise de moire ou de satin blanc pour le jour du mariage. Ensuite on s'en sert découvert pour aller à l'église aux jours de cérémonie. Ces conseils s'appliquent naturellement aussi aux premières communiantes.

Quant à la robe de la mariée, je reconnais deux systèmes également bons : celui de dépenser très peu en se disant que cette toilette ne sera mise qu'une fois, ou celui de faire très beau et d'utiliser par la suite soit au bal, soit à la ville, en faisant teindre les étoffes. Question de budget qui regarde chacun.

COUSINE JEANNE.

CHOSSES ET AUTRES

—Le Canada fournit à présent plus de moutons pour le marché de Boston que n'importe quel état de l'Union.

—L'Allemagne paye vingt millions de piastres par année pour l'entretien de la famille impériale. Le Sultan de Turquie coûte quinze millions de piastres à son peuple par année. La Cour la moins dispendieuse de l'Europe, eu égard à l'étendue et à la richesse du pays, est celle de l'Autriche.

—Un Anglais, qui avait consacré dix millions de piastres à nourrir et à vêtir les pauvres de Liverpool, eut un jour la fantaisie de se déguiser et de circuler parmi ses protégés, et il eut bientôt acquis la certitude que ceux-là qui ne le croyaient pas fou tout net étaient convaincus qu'il était en bonne voie de le devenir.

—A Vienne et dans les principales villes d'Autriche, les rues sont désertes dès 10 heures du soir. Une loi autorise le concierge d'exiger une taxe de 4 cents de toute personne qui entre au logis après cette heure. Les théâtres se ferment à 9h. 45m. afin que l'auditoire puisse rentrer chez lui avant l'heure ; il en est ainsi des cafés, et l'habitude a pris des racines telles qu'il est bien rare de prendre un Autrichien à payer l'amende.

—De toutes les langues du globe quelle est la plus répandue ? La langue chinoise, répond sans hésiter le profes-

seur Kirdhhoft, de Halle. C'est l'une des plus anciennes, et la plus parlée. Il résulte des recherches du professeur de Halle que 400 millions de bouches la préfèrent.

Après le chinois, les idiômes les plus répandus sont l'hindoustan et l'anglais, chacun 100 millions ; le russe, 70 millions ; l'allemand, 57 millions, le français plus de 48 millions, et l'espagnol environ 47 millions.

—Voici comment, raconte-t-on, se déchirent, à Taiti, les traités amoureux. Une brouille survient, la jeune fille s'empare d'un fleur en deux, jusqu'au centre, et l'envoie à celui qu'elle aime encore. Une des parties de la fleur représente la femme, l'autre figure l'homme ; la division signifie qu'il sont désunis momentanément, mais qu'ils tiennent toujours par le cœur. Si le jeune homme désire regagner la faveur de la belle, il met cette fleur dans ses cheveux ; n'ait s'il complète la séparation commencée, cela veut dire qu'il n'a plus d'amour et qu'il reprend sa liberté.

—Un arbre aux feuilles tricolores que l'on devrait essayer d'acclimater en France, ne fut-ce que par patriotisme, a été découvert dernièrement dans l'Amérique Centrale. Les feuilles de cet arbre sont blanches le matin, rouges à midi, et bleues le soir. M. Henri Boiteux, dans une correspondance adressée au Journal de Commerce de Rio Janeiro, assure qu'il possède dans sa maison de campagne de Tijuca, grande province de Santa Catharina, à dix lieues au nord de Destero, plusieurs de ces arbres, vulgairement appelés fleurs d'errero (flor de engano) ; ils fleurissent habituellement de septembre à novembre. En janvier, sortent des semences, dont quelques échantillons ont été envoyés à Rio de Janeiro.

Une offre extraordinaire à tous ceux qui désire de l'emploi

Nous avons besoin d'agents actifs et énergiques dans tous les comtés des Etats-Unis et du Canada, pour vendre un article breveté, (qui possède de grands mérites) sur ses mérites. Un article ayant une grande vente, rapportant plus que 100 pour cent de profit, n'ayant pas de compétition, et pour la vente duquel l'agent est protégé d'une manière exclusive que nous donnons pour chaque comté qu'il obtient de nous. Avec tous ces avantages et par le fait même que c'est un article qui peut être vendu à tous les propriétaires de maisons, il ne serait peut-être pas nécessaire de faire une offre extraordinaire à nos agents pour en obtenir de bons de suite, mais nous avons résolu d'agir de la sorte, afin de montrer non-seulement notre confiance dans les mérites de notre invention, mais dans la stabilité pour aucun agent qui en poussera la vente avec énergie. Nos agents qui travaillent maintenant gagnent de \$150 à \$300 par mois au-dessus de leurs dépenses, et ceci nous encourage à faire notre offre à tous ceux qui n'ont pas d'emploi.

Tout agent qui voudrait donner un essai de trente jours à nos affaires et ne réussira pas à faire \$100 AU DESSUS DE TOUTES SES DÉPENSES, pourra nous renvoyer tout ce qu'il n'aura pas vendu et nous lui remettrons l'argent qu'il a payé pour. Il n'y a personne qui emploie des agents qui ait osé faire de tels offres, et nous ne le ferions pas, si nous savions que nous avons des agents qui font le double de ceci. Nos grands circulaires descriptifs expliquent notre offre au long et nous désirons envoyer ceux-ci à tous ceux qui sont sans emploi et qui nous enverront trois timbres de le pour frais de poste. Envoyez de suite et retenez l'agence en bon temps pour les affaires et mettez-vous à l'œuvre dans les conditions nommées dans notre offre extraordinaire.

NATIONAL NOVELTY CO.,  
514, Smithfield St., Pittsburg, Pa

Abonnez-vous au MONDE ILLUSTRÉ, le seul journal français du genre en Canada.

VICTOR ROY, ARCHITECTE  
No 26, rue Saint-Jacques, Montréal

Frank Leslie's Illustrated, le plus complet des journaux illustrés anglais, publié aux Etats-Unis, contenant 8 pages de texte et 8 pages de gravures. Prix d'abonnement : un an, \$4 ; six mois, \$2. S'adresser aux Nos 53 et 55, Park Place, New-York (E.-U.).

Quelque chose de nouveau à Montréal

UN MAGASIN DE VAISSELLE A UN SEUL PRIX

PRIX TOUS REDUITS ET UN SEUL PRIX DEMANDE



Service à diner, 103 pièces, \$11, avec soupière.

UN BON MARCHÉ

Mes Services à thé de \$2.75 peints à la main, n'ont jamais été égalés.

Mes Lampes en Cuivre suspendues de toutes couleurs à \$2.75 surpassent de beaucoup toutes les autres lampes de Montréal.

Songez donc que nous vendons une lampe portative complète pour 17c

CENTRAL CHINA HALL

L. Deneau

2023, RUE NOTRE-DAME

LA BANQUE JACQUES-CARTIER

Montréal, 21 Avril 1888.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires, aura lieu au Bureau de la Banque, MERCREDI, le VINGTIÈME jour de JUIN prochain, à UNE heure P.M. Par ordre du Bureau. (Signé) A. de MARTIGNY, Caissier.

N'oubliez pas que chaque copie du MONDE ILLUSTRÉ peut gagner de \$1.00 à \$50.00.

SIROP

Anti - Bronchite

C'est le vrai spécifique pour les personnes atteintes des Bronches. Il dégage infailliblement et aisément le foie et les poumons ; fait expectorer sans effort, même sans tousser, et ne fatigue aucun organe.

PRÉPARÉ ET VENDU PAR

ALF. BRUNETTE  
2461, rue Notre-Dame, Montréal

CASTOR FLUID

On devrait se servir pour les cheveux de cette préparation délicieuse et rafraichissante. Elle entretient le scalp en bonne santé, empêche les peaux mortes et excite la pousse. Excellent article de toilette pour la chevelure. Indispensable pour les familles. 25 cents la bouteille. HENRY K. GRAY, Chimiste-pharmacien, 144, rue St-Laurent.

Paine's Celery Compound

Personnes Nerveuses, Débiles et Agées.

CURER la prostration nerveuse, le mal de tête nerveux, la névralgie, les maladies nerveuses, d'estomac et de foie, et toutes les affections des reins.

TONIQUE POUR LES NERFS.

GEORGE W. BOUTON, STAMFORD, CONN., dit : "Depuis deux ans, je souffrais d'une débilité nerveuse et je remercie Dieu et l'inventeur du grand PAINÉ'S CELERY COMPOUND qui m'a guéri. C'est un remède d'une grande valeur. Puisse-t-il exister toujours. Chacun peut m'écrire pour des renseignements."

UN ALTERNATIF.

ALONZO ABBOTT, WINDSOR, VT., dit : "Je crois que PAINÉ'S CELERY COMPOUND m'a sauvé la vie. Je souffrais d'une humeur interne. Avant de prendre ce remède, j'étais couvert d'une éruption de la tête aux pieds. Elle disparaît rapidement et je suis cinq cents fois mieux qu'auparavant."

UN LAXATIF.

A. C. DEAN, WHITE RIVER JUNCTION, VT., dit : "Depuis deux ans, je souffrais beaucoup de maladies des reins et du foie, accompagnées de dyspepsie et de constipation. Avant de commencer à prendre du CELERY COMPOUND, tout me troublait. Maintenant rien ne me trouble."

UN DIURETIQUE.

GEORGE ABBOTT, SIOUX CITY, IOWA., dit : "Je ne suis servi du PAINÉ'S CELERY COMPOUND et il m'a fait plus de bien pour les reins et le dos, que toutes les autres médecines que j'ai jamais prises." Des centaines de témoignages ont été reçus de personnes qui se sont servies de ce remède avec des effets remarquables. Ecrivez pour circulaires.

Prix \$1.00. Vendu par les pharmaciens. WELLS, RICHARDSON & Co., Prop. MONTREAL, QUEBEC.

Banque Ville - Marie

AVIS est aussi donné que l'assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu au même endroit, MERCREDI, le VINGTIÈME JOUR DE JUIN prochain, à MIDI.

Par ordre du bureau, U. GARAND Caissier.

Montréal, 24 avril 1888.



M. RACICOT, tient à faire savoir au public que la seule place où l'on peut se procurer ses véritables remèdes sauvages composés d'herbes, est au No 1434, rue Notre-Dame. Vous reconnaîtrez la place par l'enseigne du sauvage. Il n'y a qu'un seul J. E. P. Racicot à Montréal, et si quelqu'un vient vous dire qu'il est ailleurs que sur la rue Notre-Dame, ne le croyez pas, soyez sur vos gardes, car ce sont des imposteurs qui veulent votre argent et se servent de ce nom si célèbre à Montréal et dans tout le Canada. Personne n'ignore que J. E. P. Racicot a la rue Notre-Dame à des remèdes sauvages pouvant guérir toutes les maladies indistinctement et que les maladies vénériennes sont traitées d'une manière spéciale, et radicalement guéries en peu de jours. Vous trouverez les mêmes remèdes à No 25, rue St-Joseph, Québec, et au No 9, rue Dupont, Sherbrooke.

RECREATIONS DE LA FAMILLE

No 386.—ENIGME

Oui, quoique sur ma tête on cogne,  
Et qu'on me frappe sans vergogne,  
Je suis utile, assurément.

Toute l'année, une cohorte  
Des besogneux ouvre ma porte,  
Pour me demander de l'argent.

Si je ne suis pas dans un drame,  
Il ne sera qu'un corps sans âme,  
L'auteur le sait parfaitement.

Mais si, par moi, l'auteur prospère,  
Pour le soldat, c'est le contraire,  
Car il me hait subséquemment.

Quand sous la peau je me présente  
Et que la guérison est lente,  
Je fais souffrir horriblement.

On trouvera (drôle la chose)  
Que, grâce à la métamorphose,  
Je ravigotte un aliment.

No 387.—CHARADE

C'est mon Dernier toujours qui produit mon Premier,  
Mon Premier qui souvent fatigue mon Dernier,  
Et mon Entier toujours qui, grâce à mon Premier,  
Pour atteindre plus haut seconde mon Dernier.

SOLUTIONS :

No 382.—T A B A C  
A B I M E  
B I L A N  
A M A N T  
C E N T S

No 383.—Le mot est : Sus-pension  
No 384.—Napoléon Bonaparte  
No 385.—Le mot est : Silence

ONT DEVINÉ :

Ninette, St-Hyacinthe, Alfred Gravel, Lévis; Madame R. Roy, Ottawa; Mlle Eugénie Cinq-Mars, Georges Paré, Montréal; Edouard de S. Latériere, Lévis; Sphinx, Valleyfield.

Abonnez-vous au MONDE ILLUSTRÉ, le plus complet et le meilleur marché des journaux littéraires du Canada.

Etablie en 1870.



Nous avons le plaisir d'annoncer que nous avons toujours en magasin les articles suivants :  
Les triples extraits culinaires concentrés de JONAS  
Huile de Castor en bouteilles de toutes grandeurs.  
Moutarde Française, Glycerine, Collefortes.  
Huile d'Olive en 4 pintes, pintes et pots.  
Huile de Foie de Morue, etc., etc.

**HENRI JONAS & Cie**  
10—RUE DE BRESOLES—10  
(BATAISSÉS DES SŒURS) MONTREAL

“ Bois pauvre pèlerin, bois de cette eau, car elle est de St-Léon et guérit de tous maux. ”

MONTREAL, le 8 Mai 1888.

A. POULIN, ECR.  
Gerant Cie d'Eau de St-Léon,  
Montreal.

CHER MONSIEUR,  
On me donne beaucoup de plaisir de constater que je me suis servi récemment de l'Eau de St-Léon (en suivant les directions imprimées) et j'en ai ressenti le plus grand bénéfice. D'après mon expérience je puis recommander consciencieusement cette Eau comme étant indispensable.

Bien à vous,  
H. MACDIARMID

The London Illustrated News (édition américaine) journal illustré, publié à New-York, contenant 12 pages de texte et 10 pages de magnifiques gravures. Abonnement : \$4 par année ; 6 mois, \$2.50 ; 3 mois, \$1.25 ; le numéro, 10 cents. S'adresser : Potter Building, Park Row, New-York.

GRANDE REDUCTION A L'OCCASION DE LA FETE-DIEU !



Chaussures de toutes sortes et de tous genres

CHEZ

**N. GAGNON,**

1821, RUE STE-CATHERINE

2548



Réchauffant, Stimulant, Fortifiant

La seule préparation qui contient en vertu les éléments vivifiants de la viande.



Voitures d'Enfants !!

Le plus grand choix de voitures d'enfants

DEPUIS \$10 JUSQU'A \$50

CHEZ

**Wm. KING & Cie.**

652—RUE CRAIG—652

**HENRI LARIN,**  
PHOTOGRAPHE  
18—RUE SAINT-LAURENT—18  
MONTREAL

VALEUR EXTRA

Chemises en batiste nouveaux dessins, 2 cols et manchettes, à \$1.00—Bas en mérino, 25 cents.

DeLorimier, 1700, Notre-Dame P. S.—Chemises faites sur commande.

Loterie Nationale!

Les tirages mensuels ont lieu le troisième mercredi de chaque mois

**\$60,000**

SERONT TIRÉS

LE 20 JUIN PROCHAIN,

COUT DU BILLET :

PREMIERE SERIE..... \$1.00  
DEUXIEME SERIE..... 0.25

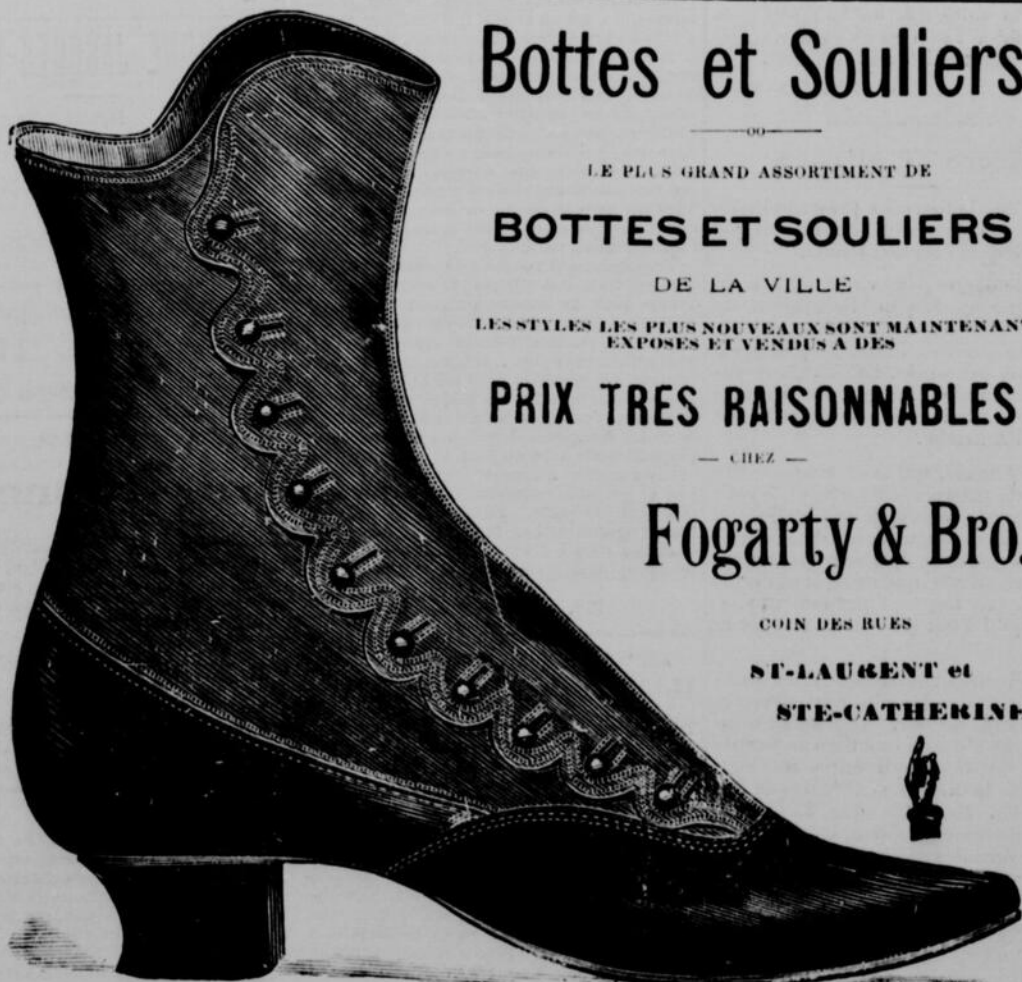
Demandez le Catalogue des prix

S. E. LEFEBVRE,  
Secrétaire

No 19, RUE SAINT-JACQUES  
MONTREAL

THIS PAPER may be found on file at Geo. F. Rowell & Co's Newspaper Advertising Bureau (10 Spruce St.), where advertising contracts may be made for it IN NEW YORK.

Chaussures en Kid \$1.00



Bottes et Souliers.

LE PLUS GRAND ASSORTIMENT DE

**BOTTES ET SOULIERS**

DE LA VILLE

LES STYLES LES PLUS NOUVEAUX SONT MAINTENANT EXPOSES ET VENDUS A DES

**PRIX TRES RAISONNABLES**

— CHEZ —

**Fogarty & Bro.**

COIN DES RUES

ST-LAURENT et  
STE-CATHERINE.

Chaussures en Kid \$1.00